

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le six juin à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 30 mai 2016 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Jeanine MEDES – Christine LECLEROT – Marie-Françoise HEUGAS — Lidia PEPICQ – Laëtitia JUAN – Sandrine GAUDY – Marie-Christine LESTRADE
Messieurs Jacques RAYNAUD – Jacques MARIEN — Jean-Claude DEVAUTOUR – BARBE Patrick - Guillaume VALEIX – Cédric GALIN arrivé à 18h 10.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Madame ESCUREDO Nathalie à Mme LECLEROT Christine - Monsieur BRUN Thierry à M. VALEIX Guillaume

Secrétaire de séance : Madame Christine LECLEROT est désignée à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Marché de travaux – Construction du Multiple Rural
2. Emprunt construction du Multiple rural
3. Acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme
4. Hydro curage réseau eaux pluviales
5. Dénomination des nouvelles rues du lotissement « Les Palombes »
6. Don d'une parcelle de terrain
7. Achat tracteur
8. Achats matériels de voirie
9. Renouvellements matériels du restaurant scolaire
10. Décision Modificative N° 1
11. Conventions : Nouvelles Activités périscolaires 2016-2017
12. Aliénation/cession du chemin rural n° 46 de Rossignol

1. MARCHÉ DE TRAVAUX - CONSTRUCTION DU MULTIPLE RURAL

Le 15 décembre 2015, le conseil municipal à l'unanimité des 15 conseillers présents, a donné son accord pour déposer la demande de permis de construire du Multiple Rural, sur la base des plans de l'architecte Vincent BUCHMANN.

Par arrêté en date du 19 mai 2016, le permis de construire a été accordé à la commune pour cette construction.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 8 avril 2016 au BOAMP, relatif aux travaux de construction du Multiple Rural, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 20 mai 2016 à 14 heures pour procéder à l'ouverture des offres et le 31 mai pour l'examen des offres.

L'appel d'offre en procédure adaptée comportait 13 lots. L'offre a été consultée 368 fois, 98 dossiers ont été retirés et au total nous avons enregistré 50 offres. Tous les lots ont reçu au moins une offre.

Monsieur Vincent BUCHMANN, architecte D.P.L.G. a procédé à l'analyse des offres, lesquelles étaient toutes conformes au CCTP.

Monsieur MARIEN, présente le tableau des entreprises retenues :

Lots	Désignation	Entreprises	Prix € Ht	Prix € TTC
N° 1	Maçonnerie, Gros-Œuvre	DUBOIS	211 125,00	253 350,00
N° 2	VRD	ETR	162 018,93	194 422,72
N° 3	Charpente bois, couverture, zinguerie	SOGE Bois	57 716,39	69 259,67
N° 4	Menuiseries extérieures & intérieures	BASSAT	96 345,17	115 614,20
N° 5	Plâtrerie, doublages	SEGONZAC	32 636,20	39 163,44
N° 6	Plomberie, sanitaires	CEGELEC	23 013,85	27 616,62
N° 7	Electricité	AEL	33 908,47	40 690,16
N° 8	Chauffage, traitement d'air	PUEL	77 859,12	93 430,94
N° 9	Sols durs, faïences	MEDI	33 458,87	40 150,64
N° 10	Peintures	MEDI	13 002,84	15 603,41

N° 11	Enduits extérieurs	COUSERANS	14 979,72	17 975,66
N° 12	Serrurerie	AMI	9 775,00	11 730,00
N° 13	Faux plafonds	BRUGERE	14 948,92	17 938,70
		Total	780 788,48	936 946,18

Les travaux sont prévus de juillet 2016 à octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix POUR et 2 abstentions (Messieurs BRUN et VALEIX) retient les offres des entreprises ci-dessus et charge Madame le Maire de signer tous les documents administratifs, techniques, financiers et juridiques de ce marché de travaux ainsi que de souscrire une assurance chantier et dommage ouvrage pour cette construction.

2. EMPRUNT 2016

Dans le budget primitif, voté le 29 mars 2016, il est prévu un emprunt de 650 000 € pour financer le projet de construction du Multiple Rural en centre bourg.

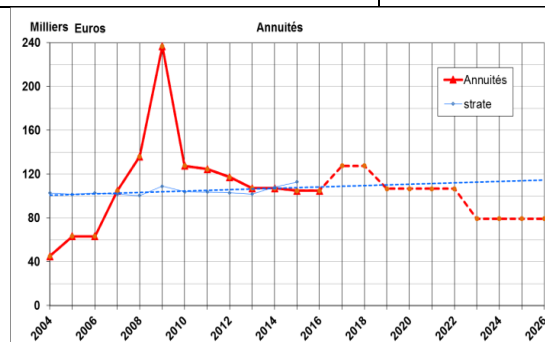
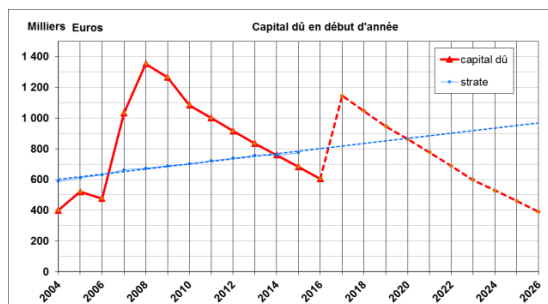
Pour mémoire chacun des conseillers a reçu l'état de la dette de la commune lors du conseil municipal du 29 mars 2016. Actuellement, il reste quatre emprunts dont deux qui se terminent prochainement :

- Restructuration des logements au 1/9/2016 pour 15 333,87 € annuels, au Crédit agricole
- Construction de la crèche au 4/3/2018 pour 21 022,69 € annuels, au crédit Agricole

Il est donc possible de faire un nouvel emprunt tout en restant à un taux d'endettement proche de la moyenne nationale.

Monsieur Marien, adjoint en charge des finances, présente les offres des banques sollicitées : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et La Banque Postale pour un emprunt de 650 000 € sur 20 ans à taux constant et annuités constantes. Le premier remboursement se faisant un an après le versement des fonds.

	Taux annuel	Montant échéance	Remboursement total	Frais dossier
Crédit Agricole	1.57 %	38 121.49 €	762 429.83 €	650 €
Caisse d'Epargne	1.59 %	38 196.47 €	763 929.40 €	650 €
La Banque Postale		Pas de proposition		



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 Voix POUR et 3 abstentions (Mme LESTRADE et Messieurs BRUN et VALEIX), retient la proposition du Crédit Agricole et charge Madame le Maire de souscrire l'emprunt au Crédit Agricole.

3. DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS A L'UN DES DROITS DE PREEMPTION DU CODE DE L'URBANISME

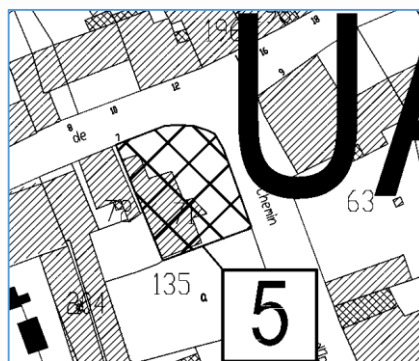
Monsieur Marien, adjoint en charge de la commission urbanisme, présente les travaux de la commission qui s'est réunie le 2 juin 2016, pour examiner la demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme et reçue le 14 avril 2016 émanant de Maître Ph. SARRAZY notaire à Libourne.

Cette parcelle d'une superficie de 450 m², comprend un bâtiment de 120 m² environ qui était exploité en garage. Elle est située, en zone UA du Plan Local d'Urbanisme, au carrefour des routes départementales n° 246, route du Basque et n°138, route des Palombes.

L'ensemble de l'immeuble cadastré AH 71, est inscrit en emplacement réservé n° 5 dans le PLU, au bénéfice de la commune pour la création d'un espace public aux abords des commerces et aménagement du carrefour.

L'acquéreur de ce bien est Monsieur Jonathan POUPLIN, boulanger, à qui la commune a proposé de s'installer dans un bâtiment du futur Multiple rural, sur la route des Acacias.

Dans un premier temps, il souhaite aménager quelques places de parking, puis dans un second temps une boulangerie.



Considérant, que la nouvelle zone d'activité du PLU, se trouve maintenant au niveau du nouveau Multiple Rural sur la route des Acacias,

Considérant que le prix de vente du bien à 100 000 € paraît trop élevé, la commission propose de renoncer à cette acquisition et de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur la parcelle AH 71, et demande à Madame le Maire d'en informer Maître Ph. SARRAZY avant le 14 juin 2016.

4. HYDRO CURAGE RESEAU EAUX PLUVIALES

Un examen par échantillonnage de l'état du réseau d'eaux pluviales du centre bourg a été fait au mois de mars. Beaucoup d'avaloirs sont bouchés et les canalisations sont obstruées partiellement.

Un nettoyage complet, réalisé par une entreprise spécialisée, paraît donc nécessaire pour éviter des débordements en cas de gros orages.

Un plan du réseau a été relevé par les adjoints et envoyé à plusieurs entreprises.

Monsieur Marien présente les offres de prix reçues concernant un hydro curage complet des avaloirs, des regards et des collecteurs du réseau du bourg (64 avaloirs, 30 regards, 1 800 mètres de collecteurs) :

Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
Ecovide Environnement	3 000	3 600
Sanitra Fourier (SUEZ)	5 120	6 144
Hydrolog	14 595	17 514

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient la société ECOVIDE. pour réaliser l'hydro curage du réseau d'eaux pluviales du bourg pour un montant de 3 000 € HT et 3 600 € TTC.

5. DENOMINATION DES NOUVELLES RUES DU LOTISSEMENT « LES PALOMBES »

Madame le Maire rappelle au conseil que la Société NEXITY a déposé le 11 mars 2016, un permis d'aménager en ce qui concerne le projet de lotissement « Les Palombes » au Lieudit Le Maçon.

Les lots de ce lotissement vont bientôt être mis à la commercialisation et il est temps de donner un nom aux nouvelles rues créées et propose les dénominations suivantes :

- Voie principale du lotissement Nord-Sud : **Rue des Charmes**
- Voie secondaire à l'ouest : **Allée des Roses**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide le nom des voies et la numérotation de chaque lot du lotissement correspondant à l'adressage ci-dessous :



6. DON D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Madame le Maire rappelle que le conseil avait déjà délibéré le 16 décembre 2014 et accepté à l'unanimité le don d'une parcelle de terre cadastrée section AE 52 d'une contenance de 16 a 68 ca, située au lieudit « La Peyronnette » émanant de Madame FRANCO Sonia, propriétaire.

Pour pouvoir conclure, le notaire Maître BARON demande de préciser dans la délibération que la vente sera réalisée pour un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la donation de cette parcelle au prix de un Euro.

- Charge Madame le Maire de faire dresser l'acte notarié en l'étude de Maître BARON, Notaire à Galgon.
- Prend à sa charge les frais annexes à cette acquisition, les honoraires du géomètre et du notaire.
- Autorise Madame le maire signer tous documents administratifs, techniques, financiers, et juridiques induits par cette opération.

7. ACHAT D'UN TRACTEUR

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la voirie, présente les devis sollicités auprès des entreprises GASSION, DESTRIAN et HERRIBERRY pour remplacer le vieux tracteur SOMECA venant du transfert du SIVOM

Société	type	Montant € HT	Montant € TTC
GASSION (St Denis de Pile)	ISEKI TG6490	19 500	23 400
DESTRIAN (Artigues)	KUBOTA MK 5000	20 000	24 000
HERRIBERRY (Artigues)	ISEKI TG6490	20 132	24 158

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour réaliser cet achat du tracteur et charge Madame le Maire de signer le devis pour un montant total de 19 500 € HT et 23 400 € TTC auprès de la société GASSION.

Le conseil donne également tous pouvoirs à Madame le Maire pour vendre les vieux matériels (tracteur, chargeur, remorque).

8. ACHAT MATERIELS DE VOIRIE

Monsieur RAYNAUD, présente les devis des entreprises GASSION et DESTRIAN pour l'acquisition d'une épaveuse, d'un chargeur avec godet et d'une remorque

Société		Montant € HT	Montant € TTC
GASSION (St Denis de Pile)	Chargeur, épaveuse, remorque	18 725	22 470
DESTRIAN (Artigues)	Chargeur, épaveuse, remorque	18 952	22 742

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour réaliser ces achats de matériels.
Il autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants pour un montant total de 18 725 € HT et 22 470 € TTC auprès de la société GASSION

9. RENOUVELLEMENTS MATERIELS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer la sauteuse, l'armoire froide et les congélateurs du restaurant scolaire et présente les devis sollicités auprès de trois fournisseurs

Etablissement	Prix unitaire € HT				Prix € HT	Prix € TTC
	Mise en place	Armoire froide positive 2p	Armoire froide négative 2p	Sauteuse +montage		
BONNET THIRODE		2 200.00 €	2 730.00 €	4 980.00 €	9 910.00 €	11 892.00 €
GRANDES CUISINES		2 398.50 €	3 407.25 €	5 327.25 €	11 133.00 €	13 359.60 €
CUISINOX	500 €	1 890.00 €	2 390.00 €	4 990.00 €	9 770.00 €	11 724.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour réaliser ces achats de matériels et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le devis des Etablissements BONNET THIRODE pour un montant total de 9 910 € HT et 11 892 € TTC et à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le conseil donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour vendre les vieux matériels.

10. NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES ANNEE 2016/2017

Monsieur MARIEN, adjoint, présente les évolutions envisagées pour les Nouvelles Activités Périscolaires à la rentrée 2016 suite au départ du professeur de musique Madame Aurélie DOZIERES.

- Le professeur de musique Thierry SOUILLE a accepté de doubler ses heures. Il assurera les NAP de musique des 4 classes élémentaires le jeudi et vendredi après-midi.
- Les activités d'escrime seront déplacées du jeudi au mardi et concerneront les classes de CP et CE1
- Le fonctionnement des NAP des maternelles est inchangé,
- Les horaires de classe et de NAP sont inchangés et restent pour toutes les classes : 8h40-11h45, 13h45-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et 8h40-12h05 le mercredi.

En ce qui concerne les activités périscolaires qui seront dispensées aux élèves dans les NAP, comme en 2014 et 2015, il ne sera pas demandé cette année de participation financière aux familles.

Monsieur MARIEN, adjoint, présente les quatre projets de conventions qui ont été transmis à chaque conseiller :

- L'initiation au tennis est dispensée par un animateur de l'association du Tennis Club intercommunal du Fronsadais. Cette convention prévoit la participation du professeur de tennis M. Thibault DEMUR pour 2 heures et 45 minutes par semaine, le lundi après-midi de 13h45 à 16h30, durant 36 semaines, pour les classes de CM1/CM2 et CE2/CM2 par ½ groupe. Le coût horaire est fixé à 35 € toutes charges comprises. Les ateliers de tennis se dérouleront dans l'un des cours couverts de tennis de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac.
- L'initiation à l'escrime est dispensée par M. Cyril BESNARD, professeur de l'Escrime Club Libourne. Cette convention prévoit la participation de l'animateur pour 2 heures et 45 minutes par semaine, le mardi après-midi de 13h45 à 16h30, durant 36 semaines, pour les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 par ½ groupe. Le coût horaire est fixé à 30 € toutes charges comprises. Les ateliers d'escrime se feront dans la salle des fêtes.
- L'initiation à la musique est dispensée par un professeur de l'association Poly-sons de MARCENAI. Cette convention prévoit la participation du professeur d'éveil musical M. Thierry SOUILLE pour 2 heures et 45 minutes le jeudi après-midi et 2h45 le vendredi après-midi de 13h45 à 16h30, durant 36 semaines, pour les classes de CP à CM2 par ½ groupe. Le coût horaire est fixé à 35 € toutes charges comprises

- Pour les maternelles le fonctionnement sera identique à celui de l'année écoulée, c'est-à-dire que l'animation est faite par 2 animatrices d'ANFASIAD et 2 agents de la commune.
Le montant annuel de la subvention ANFASIAD pour l'année scolaire 2016/2017 s'élève à 4 800 € (environ 25 € de l'heure).

Pour information le fonds d'amorçage est reconduit en 2016 soit environ 12000€ de recette pour la commune.
Comme pour les précédentes années, il ne sera pas demandé de participation aux familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour cette évolution des activités périscolaires à la prochaine rentrée scolaire et autorise Madame le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que tous documents administratifs, juridiques, financiers qui seront induits à cette nouvelle organisation des NAP et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

11. DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur MARIEN, adjoint en charge des finances, présente le tableau relatif à la décision modificative N°1 (achat de matériels pour le restaurant scolaire et de voirie) :

Comptes dépenses d'investissement			Montant €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	12 000
	2182	Matériel de transport	46 000
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	-8 000
020		Dépenses imprévues	-50 000
		total	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder au vote des virements de crédits ci-dessus, sur le budget de l'exercice en cours.

12. ALIENATION/CESSION DU CHEMIN RURAL N° 46 DE ROSSIGNOL

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 21 janvier 2016 dans laquelle, le conseil municipal a donné son accord pour céder le chemin rural n° 46 de Rossignol, en échange d'une parcelle de terrain pour y créer une aire de retournement pour les camions du SMICVAL et chargé Madame le Maire de lancer l'enquête publique et de désigner un commissaire enquêteur.

Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune du fait de l'article L. 161.1 du Code Rural.
Par arrêté en date du 27 mai 2016, le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'aliénation et cession du chemin n° 46 de Rossignol.

L'enquête se déroulera à la mairie pendant 15 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture du 17 juin 2016 au 1^{er} juillet 2016 inclus.

Monsieur LAPOUGE Jean-Claude a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra en mairie le 17 juin 2016 de 15h à 16h et le 1^{er} juillet 2016 de 15h à 16h.

Ce chemin rural traverse sur toute sa longueur, les parcelles de vigne de Madame COUDERT Lydia, qui se porte acquéreur dudit chemin.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à l'issue de la procédure d'aliénation et cession du chemin rural n° 46 de Rossignol à céder à Madame COUDERT Lydia ce chemin pour un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Charge Madame le Maire à l'issue de l'enquête publique, de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires pour mener à terme cette cession.
- Céder pour un euro symbolique le chemin rural n° 46, dit de Rossignol à Madame COUDERT Lydia.
- Dit que les frais de géomètre, de Notaire, seront à la charge de Madame COUDERT Lydia.

INFORMATIONS

♦ Madame le Maire informe le conseil :

- Le 19/07/2014, M. COUDREAU Christian a déposé une requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, lui demandant :
 - 1°) d'annuler la délibération du 30 avril 2014 du conseil municipal approuvant le budget primitif 2014 et pour vote insincère du budget primitif 2014.
 - 2°) de saisir la chambre régionale des comptes d'Aquitaine afin qu'elle rétablisse la sincérité du budget primitif pour l'année 2014 adopté par le conseil municipal le 30 avril 2014.

Dans son jugement rendu le 24 mai 2016, le Tribunal Administratif de Bordeaux déboute M. COUDREAU de sa requête.

« Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que le budget primitif a été voté en équilibre apparent ; que M. Coudreau soutient que la section de fonctionnement concernant le compte 61522 relatif à l'entretien des bâtiments a été créditée d'un montant de 403 530 euros alors que les dépenses s'élèvent uniquement à 10 000 euros ; qu'il ressort toutefois des pièces du dossier que, par délibération du 30 avril 2014, le conseil municipal a constaté, après avoir approuvé le compte administratif 2013, un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 461 187 euros au titre de l'année 2013 ; que la section de fonctionnement du budget primitif pour l'année 2014 prévoit des recettes d'un montant de 1 348 488 euros dont 461 187 euros correspondant au montant de l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif de l'année 2013 ; que dans ces conditions, le budget primitif 2014 de la commune de Villegouge doit être regardé comme ayant été voté en équilibre réel au sens des dispositions précitées du Code Général des Collectivités Territoriales. »

« Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède, sans qu'il soit besoin de statuer sur la fin de non-recevoir opposée, que les conclusions à fin d'annulation doivent être rejetées ; que, par voie de conséquence, et en tout état de cause, les conclusions à fin d'injonction doivent également être rejetées. »

Pour mémoire, le montant des frais de cette procédure pour la commune sont d'environ 5 000€.

♦ Madame Sandrine GAUDY suggère le port d'une « charlotte » pour les séances d'escrime.

♦ Monsieur Cédric GALIN, informe le conseil que l'association du Football Club de Villegouge organise la retransmission à la salle des fêtes des 3 premiers matches de qualification de l'Euro 2016.

♦ Madame Laetitia JUAN informe le conseil de la fin de l'informatisation de la bibliothèque. A ce jour 1358 livres sont répertoriés et 156 enfants de l'école et adultes fréquentent la bibliothèque. Elle précise également qu'un don de 150 livres de qualité, est venu alimenter le fonds de livres de la bibliothèque. Le conseil remercie Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE, généreux donateur.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h31